



PREFETE DE SEINE-ET-MARNE

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DU CONSEIL AUX COLLECTIVITES
ET DU CONTRÔLE DE LEGALITE

Melun, le **13 JUIN 2013**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE
DU 17 mai 2013**

Le 17 mai 2013, à 10 heures, la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) régulièrement convoquée, s'est réunie à la Préfecture sous la présidence de Madame Nicole KLEIN, Préfète de Seine-et-Marne.

Étaient conviés :

-en leur qualité de représentants des 5 communes les plus peuplées du département :

M. COPÉ Jean-François	Maire de	MEAUX	Excusé
Mme DELESSARD Monique	Maire de	PONTAULT- COMBAULT	Excusée
M. MILLET Gérard	Maire de	MELUN	
M. MOUTON Jean-Louis	Conseiller municipal de	SAVIGNY-LE- TEMPLE	

-en leur qualité de représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département :

M. DERVIN José	Maire de	LA TRÉTOIRE	
M. DROUHIN Jacques	Maire de	FLAGY	
M. DURAND Jean-Louis	Maire de	MARCHÉMORET	
M. GENIÈS Jean-Claude	Maire de	GRESSY	
M. de HAUT Paul-Noël	Maire de	SIGY	
M. JAMET Claude	Maire de	BAGNEAUX-SUR-LOING	
M. SALVAGGIO Tony	Maire de	PONTCARRÉ	
Mme TRIOLET Catherine	Maire de	RECLOSES	Excusée
M. TRONCHE Christian	Maire de	TANCROU	Excusé

-en leur qualité de représentants des communes dont la population est supérieure à la moyenne communale du département, autres que les 5 communes les plus peuplées :

M. ALBARELLO Yves	Maire de	CLAYE SOUILLY	
M. CHANCLUD Gérard	Maire de	LA CHAPELLE-LA-REINE	
M. DEZERT Claude	Adjoint au Maire d'	AVON	Excusé
Mme DUPONT Corinne	Maire de	MITRY MORY	
M. GAUTIER Laurent	Maire de	TOURNAN-EN-BRIE	
Mme MAGNE Line	Adjointe au Maire de	MOISSY-CRAMAYEL	Excusée
M. MARCHANDEAU Christian	Maire d'	ANNET-SUR-MARNE	
M. ONETO Jean-François	Maire d'	OZOIR-LA-FERRIÈRE	
M. RIESTER Franck	Maire de	COULOMMIERS	Excusé

-en leur qualité de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

Mme ABIVEN Anne-Marie	Vice-Présidente de la	CC de l'Yerres à l'Ancoeur	
Mme BELDENT Jeannine	Présidente de la	CC du Pays Fertois	
M. BERNARD Jean-Jacques	Vice-Président de la	CC des Deux Fleuves	Excusé
Mme CHAIN-LARCHÉ Anne	Présidente de la	CC de la Brie des Morin	
M. CHARTIER Michel	Président de la	CA de Marne et Gondoire	
M. COMMANAY Michel	Président de la	CC de la Brie des Moulins	Excusé
M. DENORMANDIE Roger	Président de la	CC du Montois	Excusé
M. FOURNIER Jean-Jacques	Président du	SAN de Sénart	
Mme GABET Colette	Présidente de la	CC du Pays de Bière	
M. GASNOS Bernard	Président de la	CA Melun Val de Seine	
M. GEOFFROY Guy	Délégué du	SAN de Sénart	Excusé
M. JACOTIN Bernard	Vice-Président de la	CC du Pays de Coulommiers	
M. JEGO Yves	Président de la	CC des Deux-Fleuves	
Mme LACROUTE Valérie	Vice-Présidente de la	CC du Pays de Nemours	Excusée
Mme LEMOINE Patricia	Présidente de la	CC du Pays Créçois	
M. MARION Jean-Jacques	Président de la	CA de Marne et Chantereine	
Mme PAPIN Monique	Vice-Présidente de la	CC du Pays de la Goële et du Multien	
M. RICART Michel	Délégué de la	CA de Marne-la-Vallée / Val Maubuée	Excusé
M. RIGAULT Bernard	Président de la	CC du Pays de la Goële et du Multien	

M. ROGER François	Vice-Président de la	CC de Moret Seine-et-Loing	
M. SEPTIERS Patrick	Président de la	CC de Moret Seine-et-Loing	Excusé
M. VALLETOUX Frédéric	Président de la	CC du Pays de Fontainebleau	Excusé

-en leur qualité de représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes :

M. HOUEL Michel	Président du	SM d'études et de travaux pour l'aménagement et l'entretien du bassin du Grand Morin	
M. PAVILLON Patrick	Délégué du	SI d'assainissement de Claye-Souilly, Villeparisis et Mitry-Mory	
M. YVROUD Pierre	Président du	SI des Énergies de Seine-et-Marne	

-en leur qualité de représentants du conseil général de Seine-et-Marne :

M. ÉBLÉ Vincent	Président du Conseil Général	
M. GUERIN Jean-Pierre	Conseiller Général	Excusé
M. CORNEILLE Bernard	Conseiller Général	
M. BACQUE Pierre	Conseiller Général	
Mme POTTIEZ-HUSSON Valérie	Conseillère Générale	

-en leur qualité de représentants du conseil régional dans la circonscription départementale :

M. BRULE Jean-Marc	Conseiller régional d'Ile de France	Excusé
M. GUILLEMET Thibaud	Conseiller régional d'Ile de France	Excusé
M. JEUNEMAITRE Éric	Conseiller régional d'Ile de France	

Pouvoirs :

M. COPÉ, excusé, a donné pouvoir à M. MILLET
Mme DELESSARD, excusée, a donné pouvoir à M. MOUTON
Mme TRIOLET, excusée, a donné pouvoir à M. DURAND
M. TRONCHE, excusé, a donné pouvoir à M. SALVAGGIO
M. RIESTER, excusé, a donné pouvoir à M. ALBARELLO
M. DEZERT, excusé, a donné pouvoir à M. CHANCLUD
Mme MAGNE, excusée, a donné pouvoir à M. GAUTIER
M. DENORMANDIE, excusé, a donné pouvoir à Mme CHAIN-LARCHÉ
M. RICART, excusé, a donné pouvoir à M. CHARTIER
M. VALLETOUX, excusé, a donné pouvoir à Mme GABET
M. GEOFFROY, excusé, a donné pouvoir à M GASNOS
M. COMMANAY, excusé, a donné pouvoir à M. JACOTIN

Mme LACROUTE, excusée, a donné pouvoir à Mme LEMOINE

M. BERNARD, excusé, a donné pouvoir à M. RIGAULT

M. GUÉRIN, excusé, a donné pouvoir à M. ÉBLÉ

Assistaient également à la réunion :

M. GOUTEYRON, Secrétaire Général de la Préfecture

M. MAC KAIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy

M. HUMBERT, Sous-Préfet de l'arrondissement de Meaux

M. BONNET, Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins

Mme MANGUIN-DUFRAISSE, Sous-Préfète de l'arrondissement de Fontainebleau

Mme LÉTOCART, Sous-Préfète chargée de la Politique de la Ville

M. SOMMIER, Directeur Départemental des Territoires

M. VIZET, Responsable de la division collectivités locales et expertise économique de la Direction Départementale des Finances Publiques

Mme BALLESTER, Directrice des relations avec les collectivités locales

Mme GOARRIN, Chef du bureau du conseil aux Collectivités Locales et du Contrôle de Légalité, DRCL

Mme DOUMA, Adjointe au chef de bureau, DRCL

Mmes CHARRIE, PETIT, BUTET, ZOTOFF, ALTIS, PEREIRA de la DRCL

Mme la Préfète ouvre la séance, après avoir constaté que le quorum était atteint et rappelé la liste des pouvoirs : (37 présents, 15 pouvoirs). Elle remercie l'ensemble des membres de la CDCI pour leur présence.

Elle rappelle que la réunion représente une étape essentielle dans la mise en œuvre de la carte intercommunale puisque le 31 mai, la période des pouvoirs spécifiques ouverts aux Préfets s'achèvera. A partir du 1^{er} juin 2013, la procédure du « passer-outre » ne pourra donc plus être utilisée.

Depuis la dernière assemblée tenue le 30 novembre 2012, beaucoup de travail a été accompli. Malgré les difficultés et dans la recherche permanente d'un dialogue avec les différents acteurs, la réalisation de la carte intercommunale a fortement progressé. La carte remise aux participants permet de constater que le schéma départemental de coopération intercommunale est en quasi-totalité achevé.

Avant de faire le point, de manière plus détaillée, sur l'état d'avancement du schéma et de passer à l'examen de l'ordre du jour, Mme la Préfète souhaite savoir si certains membres de la CDCI veulent faire connaître les questions diverses qui seront discutées à la fin de la réunion, conformément à l'article 7 du règlement intérieur. Elle rappelle que ces questions diverses ne peuvent revêtir qu'un caractère mineur et qu'aucun point faisant l'objet de délibérations ne peut être ajouté. Aucune question n'est soulevée.

1. Premier point de l'ordre du jour, pour information :

Etat d'avancement de la mise en œuvre du SDCI

Pour mémoire, le schéma départemental de coopération intercommunale, arrêté le 22 décembre 2011 et modifié lors des CDCI de mars et novembre 2012, prévoit 18 mesures d'évolution de la carte intercommunale : 2 créations, 5 fusions dont 4 concernent des EPCI à fiscalité propre et 11 modifications de périmètre.

A ce jour, l'ensemble des procédures de création et de fusion a été achevé, ce qui signifie qu'ont été pris les arrêtés suivants :

-2 créations de CC :

- la CC « Les Terres du Gâtinais »
- la CC des Portes de la Brie;

-5 fusions :

- fusion des CC du Pays de la Goële et du Multien, de la Plaine de France et des Portes de la Brie
- fusion des CC de la Bassée et du Montois
- fusion des CC du secteur des trois rivières et de la Brie des Templiers
- fusion des CC de la Gerbe et du Provinois
- fusion des 5 syndicats d'électrification.

Pour la plupart, ces nouvelles structures sont effectives, d'autres le seront de manière différée. Mme la Préfète souligne qu'elle a en effet souhaité permettre aux élus, à leur demande, de bénéficier d'un délai supplémentaire pour rapprocher leurs points de vue sur les modalités de gouvernance et les compétences exercées.

-S'agissant des 11 modifications de périmètre d'EPCI à fiscalité propre par extension de leurs périmètres à des communes isolées, 8 ont été réalisées en totalité et 1 en partie :

- extension du périmètre de la CC des Gués de l'Yerres à Soignolles-en-Brie, Courquetaine et Ozouer-le-Voulgis
- extension du périmètre de la CC du Bocage à Noisy-Rudignon, Blennes, Diant, Montmachoux, Voulx, Chevry-en-Sereine
- extension du périmètre de la CC Moret Seine et Loing à Dormelles
- extension du périmètre de la CC du Pays de Fontainebleau à Bourron-Marlotte et Recloses puis à Samois-sur-Seine (mesure non prévue initialement au schéma)
- extension du périmètre de la CC des Portes Briardes à Tournan-en-Brie
- extension du périmètre de la CC du Pays Créçois à Couilly-Pont-aux-Dames, Esbly, Montry et Quincy-Voisins
- extension du périmètre de la CC du Val Bréon à Mortcerf
- extension du périmètre de la CC de la Brie Nangissienne à Quiers et Fontains
- extension du périmètre de la CA de Marne et Gondoire à Jablines et Montévrain (extension partiellement réalisée, puisqu'il reste à rattacher Bussy-Saint-Georges)

Seules deux mesures de rattachement à des EPCI à fiscalité propre n'ont pas été concrétisées :

- l'extension du périmètre de la CA de Marne et Chantereine à Villeparisis, qui n'a pas pu aboutir faute de majorité
- le rattachement des communes de Compans et Mitry-Mory à la CA des Terres de France en Seine-Saint-Denis qui n'a pas été engagé.

Ainsi, sur les 56 communes isolées au moment du lancement de la démarche d'élaboration du schéma, le département de Seine-et-Marne n'en compte plus que 4 : Bussy-Saint-Georges, Compans, Mitry-Mory et Villeparisis.

La situation des 3 dernières communes sera examinée lors de la séance.

S'agissant de Bussy-Saint-Georges, la particularité de cette commune, ayant le statut d'agglomération nouvelle, a conduit Mme la Préfète à saisir le ministère de l'intérieur pour confirmer la possibilité de son rattachement à un EPCI à fiscalité propre.

Par courrier du 20 février 2013, la DGCL a précisé que ce statut ne faisait pas obstacle à l'application de la loi RCT du 16 décembre 2010.

A la date de réception de cette réponse, il n'était plus possible juridiquement de prendre un arrêté de projet de périmètre, ceux-ci devant être signés avant le 31 décembre 2012.

Mme la Préfète précise que la situation de la commune pourra toutefois être réexaminée à compter du 1^{er} juin prochain, dans le cadre des dispositions de l'article L.5210-1-2 du CGCT, qui permettront au représentant de l'Etat de proposer son rattachement à la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

Cet article prévoit une consultation de la CDCI.

En tout état de cause, après achèvement de l'ensemble des procédures, et au plus tard au 1^{er} janvier 2014, l'intégralité du département de Seine-et-Marne devrait être couverte par des EPCI à fiscalité propre et l'un des objectifs fixés par la loi RCT du 16 décembre 2010 sera atteint.

Projet de création d'une communauté de communes regroupant les communes de Mitry-Mory et Compans.

Mme la Préfète laisse la parole au rapporteur général de cette assemblée, M. GENIES, qui présente, pour information, le projet proposé par les communes de Compans et de Mitry-Mory.

M. Génies : rappelle que, par délibérations votées le 25 avril 2013, qui ont été transmises aux membres de la CDCI avec l'ordre du jour, les conseils municipaux de Compans et de Mitry-Mory ont demandé la création d'une intercommunalité regroupant les deux communes.

Cette demande répond à la volonté des élus de voir leurs communes rattachées à un EPCI de Seine-et-Marne, en attendant une éventuelle intégration à une grande intercommunalité du nord-ouest de la Seine-et-Marne. Elle est justifiée par la cohérence du territoire proposé du point de vue des équipements structurants et de l'activité économique.

Ce projet, d'initiative communale, n'a pas à être soumis à la CDCI. Il est toutefois important que ses membres en aient connaissance, dans le cadre des dispositions de l'article L.5211-45 du CGCT, qui prévoit que la CDCI « *établit et tient à jour un état de la coopération intercommunale dans le département* ».

Mme la Préfète donne la parole à Mme DUPONT, Maire de Mitry-Mory, qui rappelle que de nombreux articles ont récemment paru dans la presse au sujet de l'intercommunalité du nord-ouest seine-et-marnais. Ces articles font état de la position d'un certain nombre d'élus qui refusent toujours l'intégration de Mitry-Mory à la future entité naissante du nord-ouest du département. Mme Dupont regrette cette attitude, alors que la commune se déclare prête et ouverte pour construire une intercommunalité forte, solidaire et dans l'intérêt des populations.

Elle souligne que :

-Ces positions sont contraires aux objectifs de la loi RCT de 2010, votées et soutenues par ces mêmes élus ; elles conduisent à la création d'une intercommunalité défensive, à deux, et avec moins de 20.000 habitants.

-Ces positions vont appauvrir les collectivités qui devront compenser le coût induit par cette division territoriale. Mme Dupont précise que, pour le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères par exemple, cela se traduira par le versement d'indemnités à hauteur de 2,3 M€ (du fait du retrait de Villeparisis).

Malgré le report de la date d'effet par arrêté préfectoral du 18 décembre 2012 qui a permis de poursuivre la concertation, un nouvel échec ne peut qu'être constaté : lors d'une réunion qui s'est tenue le 4 avril 2013 dans la commune du Mesnil-Amelot, une majorité d'élus des trois cantons de Claye-Souilly, Mitry-Mory et Dammartin-en-Goële, s'est exprimée contre l'intégration de Mitry-Mory dès la construction de la future intercommunalité du nord-ouest de la Seine-et-Marne.

La maire précise que, face à ce rejet et pour assurer l'avenir de la commune dans une intercommunalité seine-et-marnaise, Mitry-Mory a décidé, par délibération du 25 avril 2013, de la création d'une intercommunalité avec Compans. Les deux communes partagent d'ores et déjà de nombreux services, adhèrent aux mêmes syndicats intercommunaux et gèrent depuis plus de 30 ans la plus grande zone industrielle de Seine-et-Marne. Mme le Maire précise que la commune reste ouverte à tout projet d'intercommunalité élargie à la condition d'y être associée dès la construction.

M. Joël Marion, Maire de Compans : rappelle que le 1^{er} juin 2013, la nouvelle carte intercommunale doit être arrêtée. Or, la situation de Mitry-Mory et Compans n'est toujours pas réglée. Un long travail a pourtant été effectué pour construire une grande intercommunalité seine-et-marnaise capable, sur l'aéroport de Roissy, de peser face notamment aux grandes communautés d'agglomération des départements de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise. Il observe que la Seine-et-Marne se sera une nouvelle fois privée des outils nécessaires à son développement. M. le Maire regrette cette situation pour les populations et pour le département qui, estime-t-il, manque de dynamisme et constate que la commune n'avait pas d'autre choix que de demander de réintégrer la Seine-et-Marne. M. Marion regrette aussi que les questions se soient concentrées sur la présidence de la future intercommunalité du nord-ouest. Les personnes en place aujourd'hui changeront, resteront les populations.

La commune de Compans a donc décidé, par délibération du 25 avril 2013, de demander la création d'une nouvelle communauté de communes, pour continuer à vivre, dans le cadre de la loi. La commune n'abandonne pas sa vision de l'avenir : la délibération de la commune indique qu'un travail a été réalisé afin de réaliser une grande intercommunalité avec les cantons de Claye-Souilly, Mitry-Mory et Dammartin-en-Goële et la commune de Villeparisis.

Mme la Préfète : indique que les communes de Mitry-Mory et Compans sont des communes isolées rattachées à la Seine-et-Marne. Elle a bien noté le souhait des deux communes de se rapprocher, en espérant, à terme, une intégration à la grande intercommunalité du nord-ouest qui prend effet au 1er juin 2013.

Mme la Préfète propose aux membres qui le souhaitent d'intervenir. Aucun membre ne se manifestant, elle indique que la situation de Villeparisis peut être abordée.

2. Second point de l'ordre du jour, pour avis :

Procédure de passer-oltre relative à l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération « Marne et Chantereine à Villeparisis.

Mme la Préfète propose à M. le Maire de Villeparisis de communiquer son point de vue à la CDCI.

M. Hennequin, Maire de Villeparisis, remercie Mme la Préfète et indique qu'il s'exprime au nom de tout le conseil municipal dont la position a été actée par délibération, à l'unanimité.

Il rappelle que cette position a commencé à s'exprimer en 2003. Dans un premier temps, un travail commun avec les communes de Saint-Mesmes, Mitry-Mory et Compans a été mené, mais n'a pas abouti, compte-tenu notamment des disparités de ressources entre les communes.

Dans un second temps, la commune a réfléchi à la possibilité de se rapprocher de la communauté d'agglomération de Marne-et-Chantereine, au sud.

Cette solution est aujourd'hui envisageable mais elle ne correspond pas à l'évolution historique et géographique et au choix de Villeparisis qui souhaite une intercommunalité la plus large possible, vers le nord. Au cours de son mandat de conseiller général, qu'il a exercé pendant 19 années, M. Hennequin s'est rendu compte du manque de poids du département dans le dossier de la plate forme aéroportuaire, contrairement aux départements limitrophes de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise. M. le Maire regrette que la Seine-et-Marne n'existe pas face à ces deux départements, alors qu'elle appartient pleinement à cette zone, comme en atteste l'inclusion de sa commune dans le périmètre d'action de l'EPA.

D'un point de vue historique, la commune de Villeparisis appartient à de nombreux syndicats qui comprennent également des communes, qui sont des communes situées au nord du département. S'agissant du SMITOM, la somme de 2 M euros que devrait lui verser Villeparisis, si elle intégrait la communauté d'agglomération de Marne et Chantereine, représente la moitié de ses investissements. En outre, Villeparisis partage de nombreux services avec les communes du nord-ouest (pôle emploi, la maison des solidarités à Mitry-Mory, la mission locale, le commissariat situé sur Villeparisis qui concerne 11 communes du nord).

Villeparisis appartient au bassin de vie de Roissy (à cet égard, M. le Maire rappelle la demande de la préfète de construire 140 logements par an).

Près de 800 Villeparisiens travaillent sur la plate forme de Roissy, ce qui place la commune en tête des communes travaillant sur la plate forme. Le Conseil Général a d'ailleurs mis en place un système de navette 24h/24/h, 365j/an, afin de transporter les habitants vers la plate forme. Par ailleurs, Villeparisis figure dans le contrat de territoire du Grand Paris.

Enfin, M. Hennequin fait remarquer que la commune a une continuité urbaine avec Claye-Souilly et Mitry-Mory.

En conclusion, le choix de Villeparisis de se tourner vers le nord du département n'est pas dû au hasard mais est fondé sur des raisons historiques et géographiques.

M. le Maire ajoute enfin que sa commune ne tourne pas le dos à la communauté d'agglomération de Marne et Chantereine mais qu'il n'a pas d'exemple de collaboration à donner. Les Villeparisiens sont en effet, soit tournés vers Paris grâce au RER B, soit tournés vers l'aéroport de Roissy.

Mme la Préfète indique avoir entendu les arguments du représentant de cette commune importante, qui compte plus de 22.000 habitants. Elle constate que le délai de six mois qu'elle a laissé aux communes, afin que la réflexion se poursuive, n'a pas permis d'aboutir à un accord. Ceci ne préjuge pas d'un accord ultérieur. Aussi a-t-elle décidé de ne pas utiliser la procédure de « passer-oltre » et de ne pas intégrer la commune de Villeparisis à la communauté d'agglomération de Marne et Chantereine. La commune restera « commune isolée » jusqu'au 1^{er} juin 2013 ; elle sera ensuite « rattachée » à une intercommunalité, selon la procédure prévue à l'article L.5210-1-2 du CGCT.

Mme la Préfète rappelle en conclusion que la grande intercommunalité du nord-ouest du département doit mettre en place sa gouvernance pour être opérationnelle au 1^{er} juin 2013.

M. Jean-Jacques Marion, Président de la communauté d'agglomération de Marne et Chantereine, prend ensuite la parole pour expliquer que la CA est constituée de 4 communes (Chelles, Vaires, Courtry, Brou-sur-Chantereine) qui représentent 78.000 habitants, autour d'un projet partagé, concrétisé dès 2005 dans une charte communautaire. Les collectivités s'accordent sur la nécessité de créer un pôle de développement autour de l'aéroport de Roissy et il est impératif de favoriser la mobilisation des acteurs pour la construction d'une intercommunalité structurée dans le nord-ouest, dont la géométrie pourrait par exemple être réactualisée en partant du pôle de Chelles. L'objectif est de créer des emplois, des services, des logements, de favoriser la défense de l'environnement, afin de répondre aux besoins des habitants et aux enjeux de l'avenir.

M. Marion ajoute que l'achèvement de la carte intercommunale ne doit pas être guidé uniquement par des questions de taille géographique, de poids démographique ou d'équilibre politique. En l'espèce, la nouvelle intercommunalité a besoin de périmètres cohérents, de règles de gouvernance, d'espaces de dialogue, d'échanges avec les citoyens et de compromis. Il conclut en indiquant que la communauté d'agglomération de Marne et Chantereine est ouverte au dialogue pour la construction d'une grande intercommunalité sur le nord-ouest de la Seine-et-Marne.

M. Corneille, Conseiller général, indique que les interventions entendues vont dans le sens des objectifs poursuivis par le Département, à savoir créer au nord-ouest une intercommunalité puissante, qui ait tout son sens par rapport au Grand Roissy. Ce territoire du Grand Roissy a été négligé pendant de nombreuses décennies mais la volonté de faire décoller ce territoire se manifeste depuis peu : le Conseil général et la Région ont adopté des mesures parmi lesquelles le contrat Etat-Région « Grand Projet 3 » qui va apporter plus de 10 millions d'euros ; l'EPA Plaine de France rassemblera 17 communes du nord-ouest pour les intégrer dans un grand EPA autour de Roissy ; une convention a été signée entre le Conseil général et Aéroports de Paris ; la politique contractuelle du département a évolué...

M. Eblé, Président du Conseil général souligne que la situation du nord-ouest a déjà été évoquée à plusieurs reprises. Il s'agit d'un territoire complexe doté d'un grand potentiel et qui offre de nombreuses opportunités. Il s'agit d'un secteur absolument stratégique et pas seulement au niveau local. La présence de la plate forme aéroportuaire offre des opportunités liées au développement économique mais génère aussi des problématiques environnementales lourdes. Afin de faire face à ces contradictions, il faut faciliter l'action publique de la meilleure façon grâce au rassemblement territorial.

M. Eblé salue l'intervention des 3 maires qui ont mis en évidence la nécessité d'un grand regroupement.

Le Président du Conseil général indique que Mitry-Mory et Compans se sont résignés à créer une intercommunalité à deux mais il s'interroge sur la dimension de ce nouvel EPCI qui comporterait une commune de près de 18.000 habitants et une commune de 750 habitants, ce qui créerait un rapport de dominant-dominé dans cette intercommunalité. A cet égard, il précise que les parlementaires réfléchissent actuellement à la possibilité de ne pas autoriser les regroupements intercommunaux inférieurs à six communes. La question de la proportionnalité des représentations dans les instances dirigeantes sera posée. En l'état du projet, les rapports au sein du comité syndical ne pourraient être que déséquilibrés.

Il ajoute qu'un document d'orientation stratégique du pôle de Roissy a été élaboré par le Département ; il présente un diagnostic et des orientations de travail qui doivent mobiliser les acteurs du territoire. Les grandes entreprises présentes sur la plate forme formulent souvent le souhait d'avoir un unique interlocuteur institutionnel territorial. Le morcellement ne facilite pas le travail dans ce secteur. Aujourd'hui, on peut escompter que le développement à venir impactera davantage la Seine-et-Marne, d'autant que le contournement autoroutier de la plate forme par l'est devrait y contribuer.

Il était donc, à son avis, tout à fait paradoxal que l'on ait pu envisager d'orienter les communes de Mitry-Mory et Compans vers une intercommunalité essentiellement « dionisienne ». Si les revenus des populations de ce secteur sont modestes, il apparaît que les ressources des collectivités, liées au développement de la zone d'activités évoquée par le maire de Mitry-Mory, Mme Dupont, sont importantes. La Seine-et-Marne se serait donc « amputée » d'une partie de ses richesses.

Par ailleurs, M. Eblé fait remarquer que les territoires concernés dans le nord-ouest sont parfois qualifiés de ruraux à cause de la taille des communes et non de la sociologie de la population, issue souvent de la ville pour des raisons économiques ou de desserrement. L'opposition entre « ruralité » et « villes » n'est donc pas vraiment pertinente.

La complémentarité de ces territoires est nécessaire et doit faire l'objet de débats. M. Eblé évoque la situation de la métropole parisienne et des territoires de grande couronne. Il fait remarquer que la grande couronne accomplit également des actions métropolitaines. M. Eblé donne l'exemple du plan départemental des carrières : l'extraction des matériaux a lieu en grande couronne au bénéfice de Paris et de la petite couronne. De nombreux camions transportent les matériaux en direction de Paris et reviennent avec des déchets inertes de la capitale qui sont déversés sous forme de merlons, notamment dans le secteur du nord-ouest de la Seine-et-Marne.

Il y a donc bien une nécessité d'agir en commun, de façon coordonnée. Il convient de surmonter les différenciations de richesses de ce territoire. Une péréquation doit être trouvée afin que chacun puisse bénéficier du même budget. En outre, une réflexion doit être menée afin de répartir les activités sur l'ensemble du territoire. Le territoire du nord-ouest est fort de potentiel économique mais paradoxalement n'offre pas à ses populations suffisamment de services publics et d'équipements.

Il conclut en indiquant que le territoire du nord-ouest est un territoire essentiel de la dynamique départementale à condition de travailler en commun et qu'il appartient à la Préfète de dire comment et selon quel rythme.

Aucun membre de la CDCI ne demandant à intervenir et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la Préfète remercie les participants et lève la séance à 10h50.

La Préfète



Nicole KLEIN

Le Rapporteur Général



Jean-Claude GENIES